



Ministère de l'Intérieur

Secrétariat d'État à l'Égalité  
entre les femmes et les hommes  
et de la Lutte contre les discriminations

Le 22 novembre 2019

## Communiqué de presse

### Lancement d'une grille d'évaluation du danger commune aux forces de l'ordre face aux violences conjugales

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ont lancé aujourd'hui à Chaumont (52), une grille d'évaluation du danger commune aux forces de l'ordre face aux violences conjugales.

Dès le début du mandat, le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat.

Cet engagement déterminé s'est concrétisé dans la mobilisation de tout le Gouvernement et des mesures nombreuses en faveur de l'égalité et pour combattre les violences conjugales.

Ainsi, une plateforme de signalement en ligne a été créée, le 3919 a été renforcé ou encore 5000 places d'hébergement pour les femmes victimes de violences ont été créées.

Il fallait cependant aller plus loin encore et c'est la raison pour laquelle le Premier ministre a lancé le 3 septembre, le Grenelle des violences conjugales.

L'objectif de ce Grenelle est d'assurer que les victimes soient toujours écoutées prises au sérieux et protégées de leurs agresseurs.

Afin de mieux protéger, il était nécessaire de donner aux policiers et aux gendarmes un outil commun et adapté pour évaluer le danger et agir en conséquence.

Suite à une concertation avec les associations et des victimes, une grille de 23 questions a été établie autour des principaux facteurs de risque. Dévoilée ce jour, cette grille sera diffusée dans tous les commissariats et dans toutes les brigades de gendarmerie. Plainte ou non, chaque policier et gendarme devra systématiquement poser les questions contenues dans la grille aux victimes qui se présentent devant eux.

Cette grille d'évaluation aura plusieurs objectifs :

- permettre aux forces de l'ordre d'avoir une appréciation précise et objective du danger encouru par les victimes et leurs enfants ;
- permettre de prendre les mesures adaptées pour mettre à l'abri la victime et ses enfants ;

permettre, au fil des questions, à la parole des victimes de se libérer et les convaincre de porter plainte.

Cette grille d'évaluation n'est pas figée. Le dispositif sera évalué pourra évoluer en fonction des retours obtenus.

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, déclare : « Aujourd'hui, nous franchissons une étape nouvelle contre les violences conjugales. Cette grille d'évaluation est outil pertinent, adapté protecteur. Elle doit aider les forces de l'ordre dans leur engagement résolu contre les violences conjugales. Elle envoie un message clair à toutes les femmes qui subissent le joug de leur compagnon : vous serez entendues, prises au sérieux et protégées face à vos bourreaux. »

Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, déclare : « *La détermination de l'ensemble du Gouvernement est nécessaire pour combattre le fléau des violences conjugales. Je suis fière que nous puissions la montrer aujourd'hui en dévoilant une grille d'évaluation essentielle pour mieux protéger les femmes, leurs enfants et éviter qu'elles se retrouvent livrées à elles-mêmes.* »

**Service de presse de M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur**

01 49 27 38 53 - [sec1.pressecab@interieur.gouv.fr](mailto:sec1.pressecab@interieur.gouv.fr)

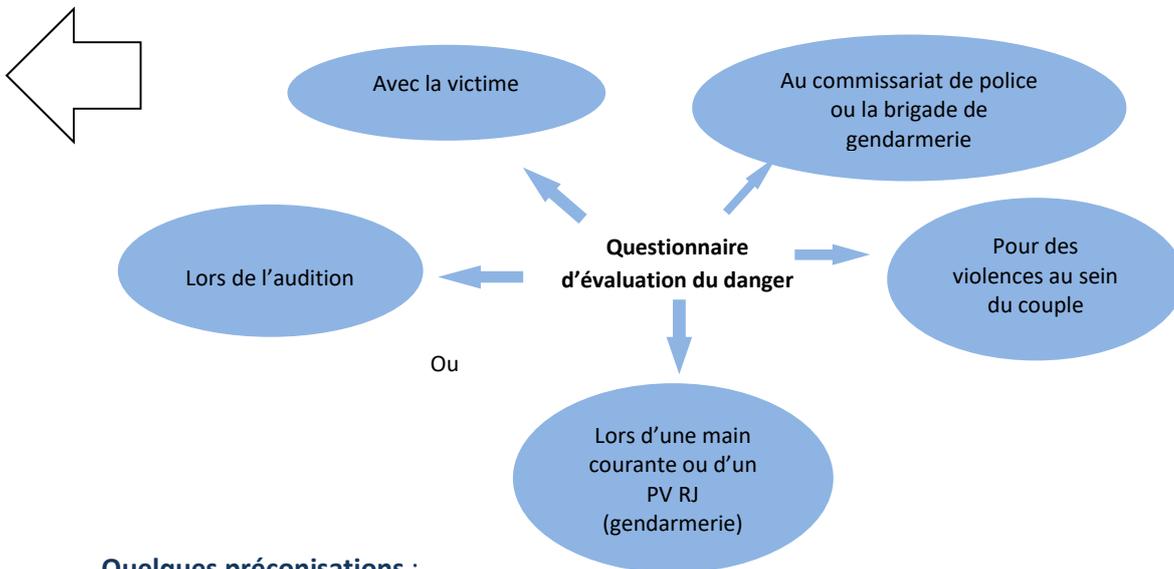
**Service de presse de Mme Marlène SCHIAPPA, secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :**

01 42 75 62 75 - [presse-seefh@pm.gouv.fr](mailto:presse-seefh@pm.gouv.fr)

EVALUATION DE LA SITUATION  
DES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

**Ce questionnaire a pour objectif** de mettre en évidence des signaux d'alerte afin d'évaluer la situation de danger et de proposer à la victime des solutions adaptées en matière de protection et d'accompagnement social. Il permettra également à la victime de prendre conscience du danger qu'elle encourt.

**Remarque** : ces questions/réponses constituent autant de signaux d'alerte qui ne doivent pas se limiter à la notion de danger actuel. Non exhaustifs, les éléments ressortant de ces questions permettront de contribuer à l'appréciation de la situation de danger.



**Quelques préconisations :**

- Veiller à recevoir la victime dans un lieu respectant la confidentialité dans la mesure du possible.
- Informer la victime que ce questionnaire va lui permettre d'évaluer sa situation afin de mieux l'accompagner.
- Le questionnaire sera complété par le policier ou gendarme sur les indications de la victime, après avoir ménagé, au préalable, un temps de parole (proscrire la remise du questionnaire à la victime pour qu'elle le renseigne seule, notamment lors des périodes d'attente avant une prise en charge).
- Faire preuve de pédagogie et de bienveillance afin de rassurer et déculpabiliser la victime.

**MINISTRE DE L'INTERIEUR**

<b>Identité</b>	<u>Nom :</u> <span style="float: right;"><u>Prénom :</u></span> <u>Date et lieu de naissance :</u> <u>Adresse :</u> <u>Coordonnées téléphoniques où elle peut être contactée en sécurité (préciser les horaires et jours si besoin) :</u> <u>Mail où elle peut être contactée en sécurité :</u>		
	<b>QUESTIONS</b>		<b>OUI</b>
<b>Informations sur la victime</b>	Êtes-vous blessé ?		
	Craignez-vous de nouvelles violences (envers vous, vos enfants, proches, etc.) ?		
	Selon vous, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il eu connaissance de votre projet de séparation ? Ou êtes-vous séparés ? (cherche-t-il à connaître votre lieu de résidence ?)		
	Vous sentez-vous isolé de votre famille et/ou de vos amis?		
	Avez-vous peur pour vous et/ou pour vos enfants ?		
	Êtes-vous déprimé ou vous sentez-vous « à bout », sans solution ?		
<b>Informations sur l'auteur</b>	Votre partenaire ou ancien partenaire possède-t-il des armes à feu (déclarées ou non) ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire consomme-t-il de l'alcool, des drogues et/ou médicaments ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il des antécédents psychiatriques ?		
	À votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà blessé quelqu'un d'autre ? (notamment ancienne partenaire)		
	À votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà eu des problèmes avec la justice ou la police ?		
	La police ou la gendarmerie est-elle déjà intervenue à votre domicile ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà tenté ou menacé de se suicider ?		
<b>Contexte des violences</b>	Votre partenaire ou ancien partenaire s'est-il déjà montré violent envers vous ?		
	La fréquence des violences a-t-elle augmenté récemment ? (violences verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques)		
	Êtes-vous enceinte ou avez-vous un enfant de moins de deux ans ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire essaie-t-il de contrôler ce que vous faites (vêtements, maquillage, sortie, travail...) ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire exerce-t-il sur vous une surveillance quotidienne, du harcèlement moral et/ou sexuel au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres ?		
	Disposez-vous librement de votre argent, de vos documents administratifs (papiers d'identité, carte vitale...) ?		
	Êtes-vous en difficultés financières ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà menacé de vous tuer ou de tuer quelqu'un d'autre ? (enfant)		
	A-t-il précisé de quelle manière il projetait de le faire ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà évoqué ou commis des actes à caractère sexuel qui vous ont mis mal à l'aise, ont heurté votre sensibilité ou vous ont blessé ?		



**ARRÊTONS**

**LES**  
**VIOLENCES**

**Chaumont**

22 novembre 2019



# POURQUOI UNE GRILLE D'ÉVALUATION ?

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

# POURQUOI UNE GRILLE D'ÉVALUATION ?

- Mesure annoncée lors du **lancement du Grenelle le 3 septembre 2019**
- Mesure correspondant à une forte **demande des associations de victimes**
- Correspondant à un **besoin identifié par les forces de l'ordre**

Commissariat  
de Chaumont  
22 novembre 2019

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**



# QUELS OBJECTIFS ?

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

# QUELS OBJECTIFS ?

- **Protéger** la victime et les enfants
- **Identifier les situations à risque** pour éviter un passage à l'acte
- **Adapter la réponse** du policier et du gendarme
- Fournir aux policiers et aux gendarmes **un outil commun d'évaluation**

Commissariat  
de Chaumont  
22 novembre 2019

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**



# COMMENT A-T-ELLE ÉTÉ ÉLABORÉE?

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

# COMMENT A-T-ELLE ÉTÉ ÉLABORÉE ?

- Par le groupe de travail « **accueil des victimes en commissariat et gendarmerie** » (policiers, gendarmes, victimes et associations), lancé dans le cadre du Grenelle
- Avec l'appui de la **MIPROF**
- En s'inspirant de **démarches européennes**
- Rôle important des **associations et de victimes**

Commissariat  
de Chaumont  
22 novembre 2019

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

Identité	<u>Nom :</u>			<u>Prénom :</u>			
	<u>Date et lieu de naissance :</u>						
	<u>Adresse :</u>						
	<u>Coordonnées téléphoniques où elle peut être contactée en sécurité (préciser les horaires et jours si besoin) :</u>						
	<u>Mail où elle peut être contactée en sécurité :</u>						
<b>QUESTIONS</b>						<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Informations sur la victime	Êtes-vous blessé ?					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Craignez-vous de nouvelles violences (envers vous, vos enfants, proches, etc.) ?					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Selon vous, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il eu connaissance de votre projet de séparation ? Ou êtes-vous séparés ? (cherche-t-il à connaître votre lieu de résidence ?)					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vous sentez-vous isolé de votre famille et/ou de vos amis ?					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avez-vous peur pour vous et/ou pour vos enfants ?					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Êtes-vous déprimé ou vous sentez-vous « à bout », sans solution ?					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	QUESTIONS	OUI	NON
<b>Informations sur l'auteur</b>	<b>Votre partenaire ou ancien partenaire possède-t-il des armes à feu (déclarées ou non) ?</b>		
	Votre partenaire ou ancien partenaire consomme-t-il de l'alcool, des drogues et/ou médicaments ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il des antécédents psychiatriques ?		
	À votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà blessé quelqu'un d'autre ? (notamment ancien ou ancienne partenaire)		
	À votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà eu des problèmes avec la justice ou la police ?		
	La police ou la gendarmerie est-elle déjà intervenue à votre domicile ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà tenté ou menacé de se suicider ?		

	QUESTIONS	OUI	NON
Contexte des violences	Votre partenaire ou ancien partenaire s'est-il déjà montré violent envers vous ?		
	La fréquence des violences a-t-elle augmenté récemment ? (violences verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques)		
	Êtes-vous enceinte ou avez-vous un enfant de moins de deux ans ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire essaie-t-il de contrôler ce que vous faites (vêtements, maquillage, sortie, travail...) ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire exerce-t-il sur vous une surveillance quotidienne, du harcèlement moral et/ou sexuel au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres ?		
	Disposez-vous librement de votre argent, de vos documents administratifs (papiers d'identité, carte vitale...) ?		
	Êtes-vous en difficultés financières ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà menacé de vous tuer ou de tuer quelqu'un d'autre ? (enfant)		
	A-t-il précisé de quelle manière il projetait de le faire ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà évoqué ou commis des actes à caractère sexuel qui vous ont mis mal à l'aise, ont heurté votre sensibilité ou vous ont blessé ?		



# QUELLE UTILISATION ?

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

# QUELLE UTILISATION ?

- La grille sera renseignée lorsque la victime se déplace **dans un service de police ou une unité de gendarmerie**
- Même **en l'absence de dépôt de plainte**
- Transmission **systematique** à l'autorité judiciaire
- Un outil d'**aide à la décision** dans un cadre travail **partenarial**

Commissariat  
de Chaumont  
22 novembre 2019

**ARRÊTONS**  
**LES**  
**VIOLENCES**



**ET DEMAIN ?**

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

## ET DEMAIN ?

- **Adapter** les conduites à tenir
- **Former** les personnels
- **Evaluer la grille**, les conditions de sa mise en œuvre et le cas échéant **procéder à des ajustements**

Commissariat  
de Chaumont  
22 novembre 2019

**ARRÊTONS**  
**LES**  
**VIOLENCES**